

## **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

---

**OBJET :** Investissement d'un véhicule électrique pour les Services Techniques

Séance du 26 novembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève  
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole  
LIEVIN Karine pouvoir à DRHOUIN Jacques  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,  
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

BROCHET Olivier, FORAY Gaëlle, GUILLERMET Maria, ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants.**

Monsieur le Maire rappelle que véhicule utilisé par le Directeur des Services Techniques est tombé en panne et ne peut être réparé eu égard sa valeur résiduelle (Plus de 200 000 km). Se pose la question de son remplacement.

Il avait été évoqué lors de la commission travaux de juillet d'expérimenter l'usage d'un véhicule électrique à destination des agents devant notamment se déplacer entre les différentes mairies déléguées, véhicule qui pourrait être floquée aux couleurs de la ville et de basculer la 208 au ST. Cependant, pour des raisons de sécurité et de praticité, il est nécessaire que les services techniques disposent d'un véhicule avec les accessoires de balisage et avec une bonne capacité de chargement.

Accusé de réception en préfecture  
001-20086122-20251126-DE-2025-10-12-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

L'étude a donc porté sur un petit utilitaire électrique. 3 garagistes ont été consultés : Peugeot, Citroën et Renault. C'est l'offre de ce dernier qui s'avère la plus pertinente (charge rapide, chauffage avec PAC) et à un tarif équivalent aux autres offres, soit 27 073,43 euros HT.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Diffeuille Automobiles représentée par son agent Renault Local pour un montant de 27 073.43 euros HT et l'extension de garantie pour un montant de 1 197 euros HT, portant la garantie totale à 5 ans et 80 000 km.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 21282 opération 470

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

